

La mort programmée du chauffage au fioul a dopé l'installation des pompes à chaleur



Interview de Fabrice Grandguillotte, Dirigeant de Energy Habitat

Bonjour Fabrice GRANDGUILLOTTE, votre entreprise est spécialisée dans l'installation de pompes à chaleur depuis près de 10 ans. Les pompes à chaleur font parler d'elles en ce moment, c'est le moins qu'on puisse dire, mais à quoi est dû ce succès selon vous ? Et pourquoi sont-elles si économiques ?

née et installée. Cette énergie collectée sous forme de calories correspond en grande partie à l'énergie solaire emmagasinée notamment dans l'atmosphère, l'eau et la terre.

La pompe à chaleur permet de couvrir gratuitement jusqu'à 70 % des besoins de chauffage d'une habitation. Le reste (30%) correspond à la consommation

travaux. Par exemple les utilisateurs de gaz citerne vont diviser jusque par 4 leur dépense énergétique allouée au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire, alors que ceux au gaz naturel ne diviseront que par 2. Les utilisateurs de fioul diviseront par 3 en moyenne. Plusieurs paramètres déterminent votre dépense énergétique : Il y a le coût de l'énergie (par exemple le prix de la tonne de fioul), son pouvoir calorifique (le nombre de kW que peut produire une tonne de fioul en une heure, soit 10 000 kWh environ) et le rendement du générateur (par exemple 90%). Ce qui fait que la pompe à chaleur est économique ce n'est pas parce que l'énergie qu'elle utilise est bon marché (l'électricité), c'est parce que son rendement est positif, c'est-à-dire qu'elle produit plus qu'elle ne consomme. C'est normal puisqu'elle collecte de l'énergie gratuite. C'est ce qui fait son intérêt, elle produit donc 3 à 4 kWh pour 1 kWh consommé.

La pompe à chaleur (PAC) permet de capter l'énergie en milieu extérieur et la transformer en chaleur, pour ensuite la diffuser dans l'habitat. C'est le principe du frigo à l'envers ; on utilise un fluide frigorigène qui circule dans l'installation et qui permet le captage et le transport des calories. Toutes les PAC produisent maintenant de l'eau chaude sanitaire. On s'en sert même également pour rafraîchir, voire climatiser grâce à du plancher chauffant / rafraîchissant ou des ventilo-convecteurs.

Il existe deux familles de pompe à chaleur :

La PAC aérothermique est de type Air/Air ou Air/Eau : la PAC Air/Air puise les calories de l'air extérieur et les restitue via des ventilo-convecteurs. La PAC Air/Eau puise des calories de l'air extérieur pour les restituer à travers un circuit de chauffage (radiateurs ou plancher chauffant). La PAC géothermique est de type Eau/Eau : elle capte la chaleur du sol ou de l'eau souterraine grâce à des capteurs verticaux ou horizontaux (sonde) pour la restituer à travers un circuit de chauffage (radiateurs ou plancher chauffant).

Bien-sûr, notre région ayant des hivers très doux, nous utilisons surtout l'aérothermie (95 % des installations) car elle est simple à mettre en œuvre et donc moins

coûteuse que la géothermie qui nécessite un capteur enterré. La géothermie représente aujourd'hui moins de 10% des PAC posées chaque année au niveau national. Cette dernière trouve sa place dans des régions plus froides.

En France, 1,5 millions de foyers français sont aujourd'hui équipés d'une pompe à chaleur. Une habitation neuve sur deux qui sort actuellement de terre, est désormais équipée d'une pompe à chaleur.

permettre le dimensionnement adéquate du générateur, et effectuer les bons réglages lors de l'installation.

D'ailleurs, la prime Coup de pouce mise en place par le gouvernement n'est valable qu'à la condition sine qua non que l'ancienne chaudière soit démontée. Il y a de nombreux préjugés qui persistent sur la pompe à chaleur notamment sur le besoin supposé d'un appoint durant les pics de froid. Les principaux fabricants garantissent aujourd'hui le fonctionnement même

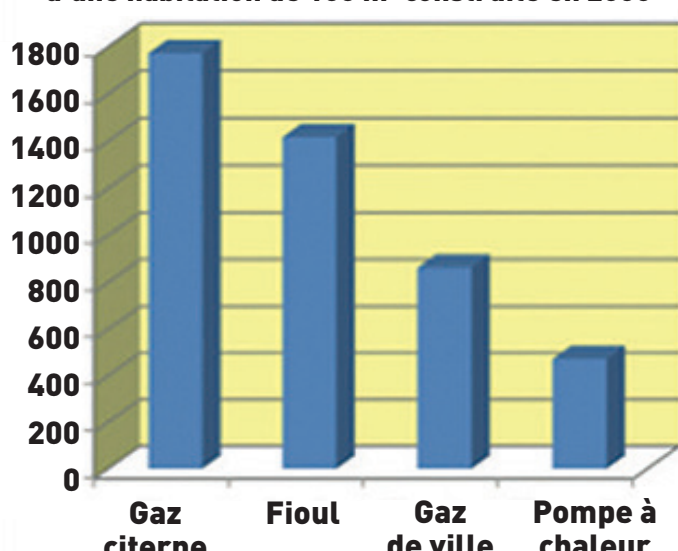


Les pompes à chaleur nécessitent-elles une solution d'appoint durant les pics de froid ?

Non, clairement, les machines disponibles sur le marché se suffisent à elle-même et c'est le cas depuis une bonne douzaine d'années. C'est juste une question de sérieux de l'installateur qui doit effectuer l'étude des déperditions de la maison afin de

à -20°C extérieur. Il existe d'autres préjugés qui perdurent comme sur les éventuelles nuisances sonores causées par ces machines. Elles sont franchement silencieuses à condition bien-sûr que l'implantation soit faite judicieusement, et l'installation effectuée dans les règles de l'art. Le bruit perçu, dans la majorité des cas, est comparable à celui d'un lave-vaisselle

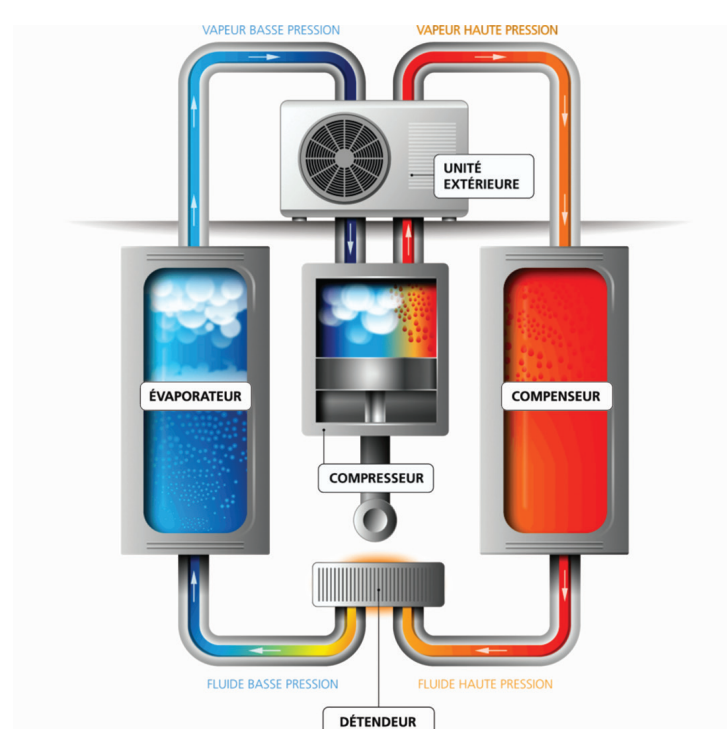
Coût énergétique annuel Chauffage + Eau Chaude Sanitaire d'une habitation de 100 m² construite en 2000



L'eau, le sol et l'air offrent une ressource d'énergie naturelle, gratuite et inépuisable permettant de concilier préoccupations écologiques et considérations pratiques. Par exemple pour 1 kWh d'énergie électrique consommé dans le fonctionnement de la pompe à chaleur, 3 à 4 kWh d'énergie thermique sont restitués, dès lors que la pompe à chaleur est bien dimension-

d'énergie puisée sur le réseau électrique et utile au fonctionnement de la pompe, et principalement du compresseur frigorigène. Ainsi, vous pouvez arriver à diviser votre facture de chauffage annuelle par 3 en moyenne selon votre type actuel d'énergie.

L'économie précise dépend bien-sûr du type d'énergie avant



Il y a beaucoup de bruit autour de la fin du chauffage fioul en France, pouvez-vous nous en dire plus sur le sujet ?

Le fioul est encore aujourd'hui la troisième énergie de chauffage en France, équipant plus de 3 millions de logements. Prenons un exemple, une chaudière fioul émet en moyenne 300 g. de CO₂ par kWh, contre moins de 50 g. de CO₂ par kWh pour une pompe à chaleur air-eau. Si vous ajoutez le coût du fioul qui s'avère de plus en plus élevé, il est légitime d'entamer un plan pour favoriser l'ensemble des énergies renouvelables dans l'habitat, plus compétitives, plus économiques et surtout très bénéfiques pour l'environnement.

Un décret est en cours de publication pour interdire l'installation de chaudières neuves fonctionnant au fioul (et leur remplacement) à partir de juillet 2022.

Pour la construction neuve, avec l'entrée en vigueur de la RE2020 (réglementation Environnementale des bâtiments neufs), la disparition du gaz est également prévue pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Alors oui, le gouvernement a décidé d'en finir avec le fioul et les énergies fossiles de manière générale.

Face à l'éradication progressive des énergies fossiles dans les bâtiments, la pompe à chaleur trouve tout naturellement sa place. Il revient néanmoins aux ménages de bien choisir l'entreprise qui pourra leur permettre de mener à bien cette délicate transformation énergétique.

Pourquoi dites-vous que c'est une transformation « délicate » ?

Car toutes les entreprises qui opèrent actuellement sur le marché ne sont pas dignes de confiance, et réaliser ce type de travaux requiert des compétences bien spécifiques que la plupart n'ont pas, sans compter le suivi et la maintenance de l'installation. Et je ne parle pas du label RGE, que toutes les entreprises n'ont de peine à obtenir aujourd'hui et qui n'est donc pas un gage de fiabilité. Entre les entreprises qui ne font que vendre, et celles qui font de tout, c'est un peu la jungle pour les particuliers qui souhaitent évidemment s'équiper d'une installation fiable et durable.

La meilleure manière de se prémunir d'une importante déconvenue est déjà d'éviter de répondre favorablement à toutes les opérations de démarchage, car les vrais professionnels ne démarchent pas. Ils ont déjà trop de travail.

Les entreprises qui démarchent sont des sociétés commerciales ou de télémarketing qui siègent généralement dans des grandes villes, et qui sous-traitent les



installations au moins disant. Parfois les ouvriers ne maîtrisent même pas la langue française, c'est vous dire !

Les éco-délinquants, comme on les appelle, sont malins et s'adaptent vite. Ils ont par exemple contourné le problème de la loi sur le démarchage téléphonique : ils vous piègent désormais par le biais de sites Internet ressemblant à des sites officiels, au prétexte d'une simulation d'économie d'énergie ou d'une simulation d'aides auxquelles vous auriez droit. Ils collectent vos coordonnées pour vous recontacter aussitôt et convenir d'un rendez-vous. Bien-sûr il s'agit juste d'un rendez-vous de conseils ou d'une étude thermique gratuite... Faux ! Suite à ce rendez-vous, des ménages se retrouvent à avoir signé un bon de commande sans même le savoir, hallucinant !

Le mieux est de s'adresser à une entreprise qui a pignon sur rue, que vous avez vous-même sélectionnée, ou encore mieux ; que l'on vous a recommandée, et idéalement, qui ne fait que de la pompe à chaleur, c'est un gage de sérieux et de professionnalisme.

Quelles sont les aides disponibles pour les particuliers qui souhaitent s'équiper ?

Depuis le début de l'année 2019, grâce au dispositif des C.E.E. (certificats d'économie d'énergie), plus connu sous le nom de la Prime Energie, et aussi grâce à la Prime Rénov distribuée par l'Anah (en remplacement du crédit d'impôt), le ministère de la Transition écologique incite massivement tous les particuliers à sortir des énergies fossiles, à isoler leur logement et ainsi à diminuer significativement leurs factures de chauffage. Les aides sont colossales cette année : de 2500 euros à 9000 euros pour la pose d'une pompe à chaleur en remplacement d'une chaudière fioul ou

gaz (autre qu'à condensation) en fonction du revenu fiscal de référence et de la composition du ménage. Même les revenus élevés bénéficient d'aides même si c'est dans une moindre mesure.

Comment voyez-vous l'évolution des choses ?

L'État va continuer de légiférer. La transition énergétique dans sa globalité va avoir une incidence sur le logement, en tout cas sur l'immobilier. La loi climat et résilience a été officiellement promulguée et publiée au Journal Officiel le 24 août dernier. Riche de 300 articles, ce texte comporte un important volet de 97 articles consacrés au logement et plus particulièrement à la rénovation des bâtiments. Il prévoit notamment : l'interdiction de la mise en location de logement classé F et G d'ici 2028, puis E d'ici 2034.

L'obligation d'un audit énergétique dès 2022 lors de la vente d'un bien considéré comme une passoire énergétique (c'est-à-dire les logements en F et G), cette obligation sera étendue aux logements classés E en 2025 et D en 2034.

Le gel des loyers des logements classés F et G à partir de 2023.

La mise en place en 2023 du carnet d'information du logement, etc.

Bref, le gouvernement compte bien rendre la vie dure aux pro-

priétaires de passoires énergétiques de façon à les obliger à faire les travaux de rénovation nécessaires, dont la pose éventuelle d'une pompe à chaleur. Alors autant anticiper et profiter des aides actuelles qui ne vont pas durer éternellement.

L'étiquette énergétique va avoir un impact sur la valeur de chaque maison. C'est déjà le cas aujourd'hui, en effet la chambre des notaires a estimé que le basculement d'un bien immobilier vers une classe énergétique plus favorable permettrait d'augmenter sa valeur de 6% environ, et l'incidence précise varie en fonction des régions et de la nature du bien.

Soyons claire, entre les aides allouées aux travaux, et la revalorisation du bien immobilier, les clients sont gagnants dès l'installation. Les économies d'énergie qui s'en suivent viennent en

qualité artisanale. L'objectif est de continuer à faire de la qualité et également des clients satisfaits. En effet la satisfaction totale et entière de nos clients reste notre principale préoccupation. C'est plus important pour nous que le nombre de ventes ou le chiffre affaires.

Avez-vous envisagé de vous diversifier ?

Absolument pas, nous sommes une entreprise spécialisée et souhaitons le rester. Je trouve personnellement qu'il est plus intéressant de chercher à devenir meilleur dans ce que l'on fait déjà, plutôt que de se disperser. Vous connaissez sûrement le vieil adage : « mille métiers, mille misères ». Nous proposons aujourd'hui l'offre la plus complète du marché, pour ceux qui souhaitent s'équiper

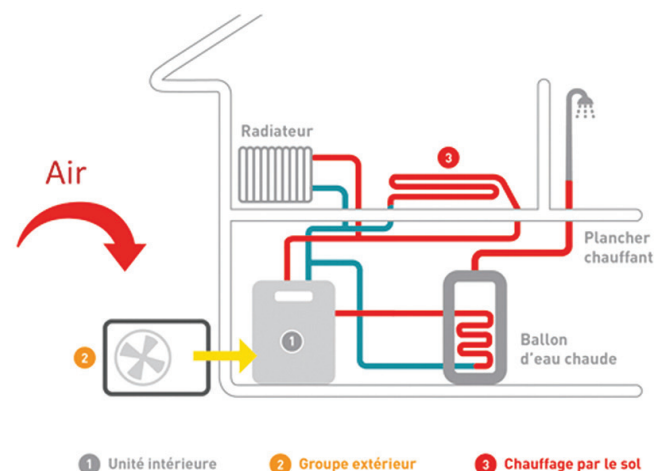


bonus. Sans compter le confort apporté à la maison, car la chaleur est plus précise et plus homogène qu'avec une chaudière. Quoi demander de plus ?

Votre activité a progressé de 30% par rapport à l'année dernière, envisagez-vous de grossir encore ?

Nous allons arriver à une douzaine de personnes, ce qui nous suffit. Nous souhaitons garder une dimension humaine et une

d'une pompe à chaleur. C'est simple, on s'occupe de tout. Nous effectuons le montage et suivi des dossiers d'aide de A à Z, nous débarrassons chaudières et cuves, nous assurons nous même nos mises en service et l'entretien des installations. L'on propose même des extensions de garantie. Le client n'a qu'un seul interlocuteur sur l'ensemble de sa démarche, ce qui nous permet d'apporter un accompagnement personnalisé et un service adapté à chacun !



1 Unité intérieure

2 Groupe extérieur

3 Chauffage par le sol



ENERGY HABITAT, LE SPÉCIALISTE DE LA POMPE À CHALEUR ET DU PLANCHER CHAUFFANT



95%
de clients satisfaits
selon une enquête de
satisfaction réalisée auprès
des clients
ENERGY HABITAT

Un projet à court, moyen ou long terme ? Vous souhaitez équiper votre construction neuve ou une maison que vous réhabilitez entièrement ? Ou simplement remplacer votre ancien système de chauffage ? Energy Habitat, le spécialiste de la pompe à chaleur et du plancher chauffant dans la Manche et le Calvados vous conseille et vous accompagne dans tous vos projets.

Que ce soit pour **réaliser des économies d'énergie**, améliorer le confort ou la performance énergétique de votre installation de chauffage, une équipe de passionnés se tient à votre disposition pour étudier la faisabilité de votre projet, son coût, son retour sur investissement, les futures économies d'énergies réalisées...

Energy Habitat assure l'étude, le chiffrage et la réalisation de votre projet de A à Z dans les activités suivantes :

- Remplacement de chaudière à combustible par une pompe à chaleur
- Entretien, maintenance, remplacement d'une pompe à chaleur existante
- Installation d'aérothermie réversible air / air
- Réalisation d'un plancher chauffant ou d'un circuit de chauffage central en radiateurs hydrauliques, tant en rénovation qu'en construction neuve
- Installation de ballons d'eau chaude sanitaire thermodynamiques

Disposant de deux bâtiments de stockage, sur Cherbourg-en-Cotentin et Agneaux, d'équipement et d'outillage de dernière génération et de personnel hautement qualifié, l'entreprise s'est spécialisée exclusivement dans la pompe à chaleur auprès des particuliers.



L'entreprise est station technique agréée auprès des principaux fabricants dont ATLANTIC qui est d'ailleurs la principale marque proposée par l'entreprise.

Avantages engendrés par l'installation d'une pompe à chaleur

Les pompes à chaleur sont vertueuses pour l'environnement, car non seulement elles utilisent une énergie décarbonée à 80% (l'électricité), mais surtout les 3/4 de l'énergie restituée sont gratuits. Il s'agit tout simplement de l'énergie contenue naturellement dans l'air, en tous cas pour ce qui est de l'aérothermie.

L'opération permet au passage de diviser la facture de chauffage par 2,5 à 3 selon les cas, avec un gain en terme de confort (la chaleur est plus homogène, plus constante et plus précise dans la maison), sans compter les avantages évidents : pas de fioul à recommander régulièrement, pas d'odeur, etc...

La valeur du bien immobilier s'en trouve également impactée. En effet la chambre des notaires a estimé que le basculement d'un bien immobilier vers une classe énergétique plus favorable permettrait d'augmenter sa valeur de 6%.

La pompe à chaleur représente aujourd'hui l'avenir pour les ménages en matière d'équipements de chauffage, au détriment notamment des chaudières fioul qui vont progressivement disparaître.



VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DES AIDES POUR LA POSE D'UNE POMPE À CHALEUR

L'entreprise offre une prestation globale et s'occupe notamment du montage et du suivi des dossiers pour l'obtention des primes à la rénovation énergétique des logements. Les aides sont d'ailleurs très intéressantes cette année pour la pose d'une pompe à chaleur.



ENERGY HABITAT

2 adresses :

Centre d'activité Louis-Lumière
CHERBOURG

Rue Barthélémy-Thimonier
AGNEAUX

TEL. 02 33 42 32 43
contact@energy-habitat.fr